

Lettre au vicaire général de la Légion du Christ

Le père Sylvester Heereman, vicaire général et directeur général par intérim de la Légion du Christ, a fait circuler récemment une lettre aux anciens membres de cette Congrégation. Un groupe d'anciens légionnaires et d'anciens membres du Regnum Christi lui répond.

Cher Père Sylvester,

Nous venons de prendre connaissance de la lettre que vous avez adressée aux anciens légionnaires du Christ, pour nous exprimer vos vœux et nous inviter à apporter éventuellement nos opinions personnelles sur le processus de réformes de la Congrégation.

Nous saluons ce geste inédit, car sauf erreur de notre part, c'est la première fois depuis sa fondation, il y a 73 ans, que la Légion du Christ s'adresse aux anciens membres de la Congrégation.

Nous regrettons cependant que vous ayez attendu deux semaines avant le début du Chapitre Général, au moment des fêtes de fin d'années, pour vous intéresser à nos réflexions sur un sujet si grave... alors que nous avons été soigneusement écartés du processus de réforme pendant les trois dernières années.

Mais puisque vous nous donnez l'opportunité de participer à cet « examen de conscience », nous avons décidé de répondre à votre appel : vous trouverez en pièce-jointe une série de questions et de sujets de préoccupation sur lesquels nous désirons simplement vous interpeller.

Sachez que nous attendrons avec le plus grand intérêt les réponses des pères capitulaires.

Xavier Léger, ancien Légionnaire du Christ

Grégoire Baillif, ancien Légionnaire du Christ

Xavier Eyraud, ancien membre du Regnum Christi

Xavier Kleinermann, ancien Légionnaire du Christ

Thérèse Martin (*), ancienne consacrée du Regnum Christi

Stanislas de Sainte Agathe, ancien membre du Regnum Christi

Augustin de Vaugelas, ancien Légionnaire du Christ

(*) pseudonyme.

Au chapitre de la Légion du Christ

Un groupe d'anciens légionnaires du Christ et d'anciens membres du Regnum Christi adresse une série de questions au chapitre de la Congrégation dont les travaux s'ouvrent le 8 janvier 2013.

Rapport de la Légion avec ses anciens membres

Une première question porte sur les statistiques : quel est le nombre d'anciens légionnaires ? d'anciennes Consacrées ? d'anciens membres du Regnum Christi ?

Certains anciens Légionnaires ont produit des statistiques à partir de leurs propres réseaux, et parlent de taux de persévérance désastreux. Selon les lieux et les époques, sur l'ensemble des jeunes qui entrent dans les petits séminaires de la congrégation, seuls 0 à 5% arriveraient à l'ordination sacerdotale... Quand on sait qu'une grande partie de ceux qui quittent la Légion avouent (rarement immédiatement) avoir été très abîmés par leur expérience, il y a de quoi s'inquiéter.

Alors quels sont les chiffres officiels ? A-t-on seulement pris le soin d'établir ces statistiques ? La Légion du Christ utilisait-il y a encore peu de temps des techniques empruntées au monde de l'entreprise, afin d'établir des objectifs pour chaque recruteur vocationnel. Se donne-t-elle autant de mal pour calculer le nombre de départs annuels ? Si la Légion aime autant l'Eglise qu'elle le prétend, ne devrait-elle pas aider les responsables de cette dernière, ainsi que le peuple chrétien, à poser un regard plus juste sur elle-même : notamment en présentant des résultats « à long terme », prouvant que ses fruits sont vraiment bons ? La Légion du Christ aurait-elle quelque chose à cacher ? Comment prétendre que la Légion apporte des vocations à l'Eglise si, au-delà des apparences, les vraies statistiques venaient à prouver le contraire ?

Bien sûr, si la Légion décidait de rendre publiques ces statistiques, nous aurions besoin de quelques garanties : il faudrait, par exemple, que l'association ReGAIN ait accès aux listes, afin de pouvoir vérifier que ces statistiques sont exactes. Sinon, tout cela n'aurait bien sûr aucune valeur.

Ce que nous vous demandons, c'est d'établir des tableaux comportant les entrées suivantes :

1) Légionnaires entrés dans les écoles apostoliques de la Légion :

Année	Nombre d'entrées	De ce groupe, combien sont entrés au noviciat ?	Combien sont arrivés jusqu'à l'ordination sacerdotale ?	Combien sont encore dans la Légion du Christ ?	Combien ont quitté le sacerdoce ?	Combien ont rejoint une autre communauté ou un diocèse ?
1941						
1942						
1943						
...						

2) Légionnaires entrés directement au noviciat :

Année	Nombre d'entrées	De ce groupe, combien sont arrivés jusqu'à l'ordination sacerdotale ?	Combien sont encore dans la Légion du Christ ?	Combien ont quitté le sacerdoce ?	Combien ont rejoint une autre communauté ou un diocèse ?
1941					
1942					
1943					
...					

3) Membres consacré(e)s du 3ème degré :

Année	Nombre d'entrées	De ce groupe, combien sont encore consacré(e)s dans le mouvement ?	Combien ont rejoint une autre communauté ?
1941			
1942			
1943			
...			

A ces statistiques s'ajoute une donnée douloureuse, mais importante : la question des Légionnaires, consacré(e)s, anciens Légionnaires et ancien(ne)s Consacré(e)s qui se sont donné la mort, ou sont morts dans des conditions douteuses, ou se sont laissé dépérir suite à une dépression. Combien sont-ils ?

Au-delà de cette question, comment la Légion s'occupe-t-elle de ses anciens membres ? Il y a des Légionnaires qui ont passé dix, vingt ou trente ans dans la Congrégation, et qui en sont sortis complètement démunis : ni couverture sociale, ni cotisation pour la retraite, etc. dans des situations de précarité extrêmement graves, sans diplôme valable pour travailler dans une institution laïque et parfois avec des blessures psychologiques et spirituelles rendant leur réinsertion dans le monde très difficile. Compte tenu du fait que la Légion affirme être une grande famille, ne doit-elle pas avoir un souci particulier pour ses propres frères que les circonstances de la vie ont conduits à prendre une autre voie ? Que fait la Légion pour eux ? Et nous ne parlons pas seulement de ceux qui quittent aujourd'hui, mais de tous ceux qui ont quitté la Légion au cours des 70 dernières années ? Que fait-on de ces anciens compagnons de route, parfois en grande souffrance ?

Pourquoi la Légion ne prend-elle pas les devants, comme on est en droit de l'attendre de la part d'une Congrégation religieuse qui professe l'Evangile du Christ ? La Légion considère-t-elle qu'elle n'a rien à leur devoir... alors qu'elle leur a pris les années les plus importantes de leur vie ?

Rapport de la Légion du Christ avec le Père Maciel et avec son histoire

Certains Légionnaires continuent de prétendre que les accusations sur le Père Maciel sont fausses, ou exagérées ; l'un d'entre eux, interrogé récemment par un journaliste en caméra cachée, a affirmé que « l'histoire lui rendra justice ».

Quelle est la position de la Légion aujourd'hui sur son fondateur ? Comment peut-elle laisser ses membres dans l'ignorance... et, partant, continuer à croire qu'une partie des accusations sont fausses ? A-t-elle fait vraiment toute la vérité sur son histoire personnelle ? Ou bien préfère-t-elle arguer « qu'il ne nous appartient pas de juger le fondateur », afin d'esquiver un sujet douloureux... qui l'obligerait à se remettre elle-même sérieusement en cause ? La Légion du Christ, Congrégation tellement influente aujourd'hui dans l'Eglise, vivrait-elle dans le mensonge ?

La Légion continue-t-elle à fêter le jour de « sa fondation » le 3 janvier ? Alors qu'on a de sérieuses raisons de penser que cette date a été choisie a posteriori par le Père Maciel pour coïncider avec une date symbolique : à savoir un premier vendredi du mois, consacrée à la dévotion du Sacré-Coeur. Une congrégation dont même la date officielle de la fondation est un mensonge peut-elle construire quoi que ce soit de sérieux pour son avenir ?

La Légion continue-t-elle à enseigner à ses novices la légende dorée de l'inspiration divine de la

fondation... alors qu'on sait parfaitement que tout est faux ? La Légion continue-t-elle de raconter l'histoire merveilleuse de la grande amitié du Père Maciel avec le bienheureux José Luis Sanchez del Rio... alors que ces deux garçons ne s'étaient probablement jamais rencontrés ? La Légion enseigne-t-elle ce qui est vraiment arrivé à Mgr Rafael Guizar y Valencia, mort quelques heures après avoir découvert que son neveu, Marcial Maciel, abusait sexuellement de jeunes enfants dans son séminaire ? La Légion enseigne-t-elle comment le Père Maciel a fait fortune, en mettant la main sur l'héritage de quelques vieilles personnes vulnérables et faciles à manipuler ? La Légion a-t-elle seulement fait le compte du nombre d'enfants qui ont été abusés sexuellement par le Père Maciel ?

La Légion peut-elle aller de l'avant, en laissant derrière elle les notes impayées de son fondateur ? Du reste, si les supérieurs refusent de reconnaître la vérité sur le fondateur, c'est leur droit, mais quel droit ont-ils de priver les plus jeunes séminaristes de connaître la vérité, car, bien sûr, ils privent ainsi ces jeunes de la possibilité de faire un choix éclairé et d'effectuer un véritable discernement. De quel droit la Légion du Christ peut-elle mentir à ses propres enfants ? Pense-t-elle que les bonnes âmes qui viennent grossir ses rangs lui « appartiennent » et doivent se donner aveuglément à elle ?

Comment expliquer que certains sites internet continuent à raconter l'histoire de la Légion inventée par le Père Maciel, dont nous savons qu'elle est truffée de mensonges ? Pourquoi la Légion ne prend-elle pas les devants pour corriger les erreurs du passé ?

Pendant des années, la source principale de la spiritualité de la Légion du Christ était les lettres du fondateur. Quelle est aujourd'hui la source de sa spiritualité ? Comment la Légion assume-t-elle le fait qu'une partie importante de ces lettres n'aient pas été écrites par le Père Maciel, mais par des prêtres travaillant pour son compte, et se faisant passer pour lui ? A cause de ces fausses lettres, des centaines de jeunes, se sentant honorés d'avoir une correspondance exceptionnelle avec « un saint vivant », se sont sentis obligés de s'accrocher à une vocation qu'ils n'avaient pas. Or, ce genre de procédé a un nom : escroquerie. Des vies entières ont été affectées, voire ruinées à cause de cela. Que fait la Légion avec cette partie peu glorieuse de son histoire ? A-t-elle l'intention de demander pardon à tous ceux qui se sont fait tromper par les fausses lettres du fondateur de la Légion du Christ ? Garde-t-elle toutes ces lettres sous le coude, dans l'espoir, d'ici quelques années, de les transmettre aux prochaines générations en bricolant quelques pieuses justifications ? Quant aux prêtres qui ont collaboré à cette grave imposture, ont-ils reconnu leur faute ? La Légion du Christ condamne-t-elle aujourd'hui ce genre de pratiques ?

Le « problème » des victimes du Père Maciel ⁽¹⁾

Le père Heereman a affirmé que « *quelques personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la Congrégation, qui ont été victimes du Père Maciel, n'ont pas souhaité entrer en contact avec la Commission de recours. Naturellement, la Commission a respecté cette décision personnelle et n'a pas insisté.* »

Nous voudrions affirmer une nouvelle fois notre consternation devant la méthode élaborée par la Congrégation pour traiter le « problème » des victimes. Devant les menaces et les accusations monstrueuses que des Légionnaires ont répandues sur les victimes du père Maciel, la moindre des choses aurait été d'aller à leur rencontre à genoux pour leur demander pardon, et d'anticiper l'acte de réparation avec générosité en s'appuyant sur les nombreux témoignages, dépositions et livres déjà écrits sur la question, comme on peut l'attendre de la part d'une congrégation religieuse se référant en permanence à l'Évangile du Christ.

Beaucoup de victimes n'ont simplement pas supporté l'idée de devoir passer encore une fois devant un tribunal composé en partie de Légionnaires. Cette méthodologie, fruit de calculs mesquins et anti-évangéliques, était manifestement pensée comme un moyen ultime de dissuasion. Et il a fonctionné :

beaucoup ont préféré renoncer à une quelconque indemnisation plutôt que de devoir subir encore une ultime humiliation.

La relecture que fait le père Heereman, en rejetant subtilement la responsabilité sur les victimes, est donc erronée. Et, encore une fois, insultante. Les finances de la Légion auront peut-être été ainsi protégées, mais de bien indigne façon.

La Légion du Christ face aux abus sexuels

Outre les abus sexuels perpétrés par le Père Maciel, il y a d'autres cas d'abus sexuels dans la Légion. Dans le même courrier déjà cité, le Père Heereman fait le point sur la situation des abus perpétrés dans la Légion du Christ. Des analyses effectuées par d'anciens Légionnaires et anciennes Consacrées, sur de nombreux sites internet, ont montré que les chiffres avancés sont faux ou biaisés. Nous savons du reste que la Légion, dans toutes ces affaires, n'agit que sous la pression des médias et sous la peur du scandale. Rarement, hélas, par un désir spontané et sincère de lutter contre les abus sexuels.

Notre analyse n'est donc pas la même, et nous dénonçons la pratique de la Légion du Christ, faisant d'un côté de beaux discours, mais, de l'autre, cherchant systématiquement et de façon compulsive à protéger d'abord ses intérêts, quitte à étouffer les scandales et à faire obstruction à la Justice.

L'affaire des deux séries d'abus sexuels perpétrés en 2005 au petit séminaire de Méry-sur-Marne en est une excellente illustration, puisque la méthode adoptée par la congrégation a consisté à étouffer le scandale, à faire pression sur les familles pour les empêcher de porter plainte et à déplacer les religieux (l'un de ces religieux a d'ailleurs été directement envoyé pour travailler dans une autre école de la Congrégation, au Mexique!).

Certaines familles affirment notamment que le Père Hector Guerra, Directeur Territorial, aurait empêché le Père Bruce Wren, recteur de l'école apostolique, d'envoyer une lettre aux parents, trop compromettante ; et aurait essayé, par différents moyens, de les empêcher d'attaquer la Congrégation.

Quelques années plus tard, grâce au courage des victimes, un procès a eu lieu, malgré tout. La Légion est intervenue dans le procès et, à la stupeur générale des victimes qui n'avaient pas osé inclure la Congrégation dans la plainte, elle s'est portée partie civile. Le Père Thomas Brenti, représentant la Légion du Christ, a soutenu devant la cour de Justice que « jusqu'en 2007, la Congrégation ignorait que de tels agissements relevaient de la Justice ».

C'est grave... à tous les niveaux :

- au niveau de la morale simplement humaine : le Code pénal existe précisément pour protéger les personnes contre les malversations,
- au niveau ecclésial : comment une Congrégation religieuse peut-elle ignorer la publication par les Evêques de France, en 2003, de la brochure « Lutter contre la pédophilie », pourtant largement diffusée et analysée ?

Comment expliquer que le Père Hector Guerra, qui avait déjà étouffé d'autres abus quelques années auparavant à l'école apostolique d'Ontaneda, soit aujourd'hui responsable de la session de formation pour les cadres dirigeants de séminaires ?

D'autre part, comment expliquer l'attitude de la congrégation, qui, d'un côté, continue à trouver des excuses à son fondateur... mais de l'autre, s'acharne contre ses anciens membres coupables d'abus sexuels, en jouant à la victime devant les tribunaux ? Que signifie cette hypocrisie ?

Tout cela nous amène à poser une douloureuse question : la Légion du Christ, à trop vouloir proposer un modèle de formation angélique et une discipline religieuse aseptisée et dépersonnalisante,

ne fragilise-t-elle pas ses membres dans leur dimension affective ? C'est sans doute une analyse difficile à entendre par une Congrégation persuadée d'avoir un système de formation au-delà de tout soupçon, mais elle est pourtant corroborée par de nombreux témoignages d'anciens membres de la Légion. « L'homme n'est ni ange, ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange, fait la bête », dit Pascal. A quoi servent les milliers de normes destinées à empêcher des religieux de commettre des abus sexuels, si tout le mécanisme de la Légion génère naturellement des frustrations affectives et des déséquilibres psychologiques ?

Déroulement de la visite apostolique

En France, lors de la visite apostolique, des anciens Légionnaires du Christ, ainsi que des familles et des anciennes Consacrées, ont voulu rencontrer le Visiteur Apostolique, Mgr Blazquez, mais n'ont jamais été reçus. Comment expliquer une telle chose ?

Chose étonnante : une ancienne Consacrée avait demandé au directeur territorial de l'époque, le Père Jacobo Muñoz, de la prévenir lorsque le visiteur serait en France. Ce dernier a accepté, et pourtant, quelques semaines plus tard, lorsque Mgr Blazquez est arrivé à Paris, le Père Jacobo a malencontreusement « oublié » d'honorer sa promesse ! Ce qui est vraiment étrange, car la Légion n'a pas oublié d'inviter d'autres familles pour rencontrer l'évêque chargé de l'enquête... des familles moins « dérangeantes », bien sûr, pour la Congrégation. Cela est-il normal ? Dans quel Evangile le Christ nous invite-t-il à mentir et à manipuler les autorités de l'Eglise ?

Allons jusqu'au fond du problème : nous savons que le père Maciel a toujours réussi à échapper à toute justice grâce au talent extraordinaire des Légionnaires à défendre aveuglément leur fondateur, quitte à mentir aux émissaires du Vatican. C'est en mentant au Vatican que la Légion du Christ a toujours réussi à protéger son fondateur de triste mémoire ⁽²⁾. La Légion a-t-elle essayé de manipuler la visite apostolique ? Aurait-elle osé induire le Pape Benoît dans l'erreur pour se protéger ? Comment, sinon, expliquer le parti-pris des enquêteurs en faveur la Légion et leur peu d'attention à l'égard des anciens membres de la Congrégation ?

Position de la Légion à l'égard de ceux qui la critiquent

De nombreux anciens Légionnaires affirment avoir subi des menaces et des attaques parfois assez violentes lorsqu'ils ont voulu dénoncer certaines dérives.

Ainsi, quand Xavier Léger, l'un des signataires de cette lettre, a voulu faire part de ses problèmes de conscience aux autorités de l'Eglise, en 2008, il a reçu très rapidement des messages menaçants de la part de la Légion et de membres du Regnum Christi. Un supérieur de la Congrégation a même essayé de l'intimider et de le dissuader de continuer dans la voie du sacerdoce. Quand il a commencé à parler publiquement, il a reçu des intimidations en tout genre (insultes, menaces, appels malveillants jusqu'au milieu de la nuit, inscription sur des sites de rencontre avec des profils de pervers, et à des dizaines de newsletters pornographiques). Comment expliquer de telles provocations ? A-t-on procédé à une enquête interne ? Pourquoi la Légion ne lui a-t-elle jamais présenté d'excuses officielles ?

Certains légionnaires (notamment le Père Xavier Carné) continuent à répandre des calomnies à son égard. Quelle position la Légion adopte-t-elle sur ces comportements ? Que fait la Congrégation de ce prêtre qui, par ailleurs, explique encore aujourd'hui que les accusations portées contre le Père Maciel sont fausses et calomnieuses ?

Que fait la Légion pour écouter la voix de ceux qui la contredisent, ou affirment même avoir été trompés, abusés ou escroqués par elle ? Se contente-t-elle de crier au complot... ou bien les écoute-t-

elle pour se remettre en cause, et leur rendre justice ?

Autre affaire douloureuse : en 2007/2008, la Légion du Christ a attaqué en justice un de ses anciens membres, Paul Lennon, l'accusant d'avoir diffusé des documents internes à la Congrégation. La Légion s'était offert les services d'un gros cabinet d'avocats alors que l'ancien Légionnaire, qui avait passé presque 30 ans dans la Légion et peinait à survivre, a dû se battre avec ses maigres économies pour se défendre. Que dire d'un tel procès ? Si la Légion s'est véritablement amendée, a-t-elle reconnu avoir attaqué injustement l'association ReGAIN ? Pourquoi n'a-t-elle pas encore présenté des excuses officielles à Paul Lennon, qu'elle a essayé de détruire et de ruiner ? Quel était le sens de ce procès ? La Légion cherchait-elle à dissuader ceux qui voudraient dévoiler la vérité sur la double vie du Père Maciel ? Pourquoi n'a-t-elle pas reconnu avoir commis une terrible faute et ne l'a-t-elle pas indemnisé ? Pourquoi ne l'a-t-elle jamais remercié, lui qui travaille depuis tant d'années pour faire advenir la justice et la vérité sur les affaires criminelles qui ont empoisonné l'histoire de la Légion du Christ... et continue à lui offrir un silence des plus méprisant ?

Recrutement, discernement et rythme de vie à la Légion du Christ

La Légion continue-t-elle d'envoyer des « recruteurs vocationnels » avec du chiffre à faire ? Doivent-ils encore inscrire sur des tableaux leurs « objectifs vocationnels » ? Ont-ils des comptes à rendre à leurs Supérieurs ? La Légion continue-t-elle à faire des « réunions d'apostolat » au cours desquels chaque « recruteur vocationnel » doit annoncer ses « chiffres » devant les autres recruteurs ? Que dit la Légion sur de telles pratiques dont elle a usé pendant des années ? Justifie-t-elle une culture du résultat à n'importe quel prix ?

De nombreux anciens Légionnaires affirment avoir été manipulés lors de leur recrutement : mensonge, chantage affectif, demi-vérités. Ainsi, comme dans une secte, beaucoup de membres seraient entrés par le passé dans la Légion à cause de « publicité mensongère ». Que répond la Légion à une telle accusation ? Que propose-t-elle pour éviter les déconvenues ?

Parmi les anciens Légionnaires, certains disent que la Légion était tellement avide de « faire du chiffre » qu'on les a pressés à entrer trop vite, avant qu'ils aient obtenu leurs diplômes professionnels, indispensables pour une éventuelle ré-intégration dans le monde du travail. D'autres disent que la formation légionnaire ferme beaucoup de portes : notamment toutes les voies scientifiques, les écoles d'ingénieurs, les études de commerce... Certains accusent la formation légionnaire d'être inadaptée aux exigences du monde de l'entreprise. La Légion a-t-elle le droit de détruire les carrières professionnelles de celles et ceux qui comprennent que leur vocation n'est pas dans la Légion ou le Regnum Christi ?

De nombreux témoignages d'anciens parlent d'une mise en scène destinée à créer autour de la décision de quitter la Congrégation un sentiment de honte, de culpabilité extrêmement violent : ceux qui quittent la Congrégation n'ont pas le droit de saluer leurs compagnons et doivent partir sans dire au revoir, un jour où la communauté est absente. Les Légionnaires n'ont pas le droit de parler entre eux de ceux qui ont quitté la Congrégation, et cela génère une atmosphère délétère. Est-ce que de telles ont encore cours dans la Congrégation ?

Du reste, de nombreux témoignages affirment que la spiritualité elle-même est extrêmement culpabilisante et vise clairement à influencer les décisions des religieux, spécialement les plus jeunes.

Le simple fait de recevoir la soutane quelques jours à peine après l'entrée au noviciat pose question : n'y a-t-il pas une volonté d'empêcher les jeunes de penser librement à une autre vocation ? Quelles réformes la Légion a-t-elle entreprise pour que les candidats à la Légion du Christ ne se sentent pas contraints dans leur discernement ?

Beaucoup d'anciens Légionnaires accusent la Légion du Christ d'avoir un rythme de vie effréné. Les

Légionnaires ont-ils aujourd'hui la possibilité de penser hors du cadre légionnaire ? Ont-ils du temps pour eux ? Peuvent-ils faire des retraites dans des centres n'appartenant pas à la Congrégation ?

Captation d'héritages

L'Evangile de saint Luc raconte l'histoire d'un collecteur d'impôts, Zachée, qui se repent de ses péchés grâce à une rencontre salutaire avec Jésus. Ce passage de l'Evangile nous enseigne qu'un vrai repentir s'accompagne d'actes de justice.

Nous savons tous qu'une partie de la fortune de la Légion du Christ a été accumulée de façon malhonnête, en soutirant les héritages de personnes riches, influençables et vulnérables. La Légion peut-elle affirmer s'être repentie de son triste passé si elle ne restitue pas les fortunes immenses qu'elle a su capter aux descendants ou aux héritiers légaux de ces personnes ? Nous pensons notamment à la fille de Flora Barragan, au Mexique, au fils de Mr Chu et à la famille de Mrs Mee, aux USA, entre autres.

Influence de la Légion dans les médias

La Légion du Christ possède l'agence de presse Zénit, fondée par un ancien Légionnaire, Jésus Colina, qui a quitté l'agence il y a deux ans, prétendant que les Supérieurs de la Légion lui avaient délibérément menti pendant des années. Quelle réponse à ces accusations ?

Des anciens Légionnaires affirment que le livre d'interviews *Ma vie, c'est le Christ*, a été entièrement écrit par les sous-fifres du Père Maciel : c'est-à-dire que ni le Père Maciel, ni Jésus Colina n'y auraient participé, ce qui est un comble. A-t-on répondu à cette accusation ? Pourquoi la Légion n'a-t-elle pas reconnu l'imposture ?

Revenons à Zénit : ce média sert-il l'Eglise ou bien la Légion ? Un tel instrument d'information, dans les mains d'une Congrégation religieuse, c'est une responsabilité considérable. Or, il apparaît que Zénit a été notamment un instrument précieux pour protéger le Père Maciel, puisque Zénit a toujours occulté, ou minimisé les informations négatives concernant le fondateur de la Légion.

Autre fait plus d'actualité : il y a quelques semaines, Mgr Pontier, archevêque de Marseille, et président de la Conférence des évêques de France, a adressé une lettre de soutien aux victimes de dérives sectaires dans l'Eglise. C'est une nouvelle importante, qui est un fait d'actualité ecclésiale. Mais Zénit n'en a bien sûr pas parlé... La Légion sert-elle donc l'Eglise ou bien ses intérêts personnels ? Accepte-t-elle de transmettre des informations, même quand ces informations sont douloureuses et la remettent en cause ?

(1). Cette malheureuse expression, employée par le cardinal Velasio de Paolis, lors d'une conférence le 27 février 2012, en dit long sur l'état d'esprit et l'ouverture de la Légion du Christ à l'égard des victimes du Père Maciel.

(2) www.lavoluntaddenosaber.com